



CHARTRE DES CHANTIERS PROPRES

Objectif : cette charte a vocation à sensibiliser tous les acteurs d'une construction ou d'un chantier au respect de l'environnement. Elle a pour objectif de faire prendre un maximum de dispositifs aux différents intervenants pour limiter les impacts des chantiers sur les usagers et sur l'environnement.

INSTALLATION DE CHANTIER

Plan d'installation de chantier PIC

Les PIC seront préparés en amont du chantier avec les Services Techniques et la Police Municipale. Un état des lieux contradictoire devra être établi.

Organisation des livraisons

Les livraisons doivent être optimisées sur des horaires plutôt en début de matinée. Les zones de livraison doivent être clairement identifiées.

Stationnement du personnel de chantier

Le stationnement des entreprises doit être géré par la Maîtrise d'ouvrage ou la Maîtrise d'œuvre en lien avec les Services Techniques et la Police Municipale. Aucun stationnement sauvage ne sera toléré.

Repli de chantier

Les replis de chantiers doivent se faire en coordination avec les Services Techniques. Les emprises doivent être rendues comme prises lors de l'état des lieux.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pollution de l'eau et du sol

Tous les effluents devront être traités afin d'éviter la pollution des sols. Il faut mettre en œuvre tous dispositifs permettant de limiter la poussière et les boues notamment lors des phases de démolitions/terrassements.

Utilisation des ressources

Il faut mettre en place des dispositifs de limitation des consommations d'énergie et d'eau.

Limitation des nuisances

Il est nécessaire de prendre toutes les dispositions techniques nécessaire à la réduction des impacts sonores. Les nuisances olfactives et visuelles devront être minimisées au maximum.

Traitement et gestion des déchets

Les déchets de chantiers doivent être triés et recyclés afin de pouvoir être valorisés. Les déchets de chantiers ne doivent pouvoir se déplacer au gré du vent et se retrouver sur l'espace public.

Sauvegarde des arbres et végétaux

Il est nécessaire de prendre toutes les dispositions à la sauvegarde des plantations en amont et tout au long du chantier. Si nécessaire, il faut prévoir des mesures compensatoires en fin de chantier lors de la remise en état des terrains.

INFORMATION, SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

Information aux riverains

Il est nécessaire de prévenir les personnes ou établissements pouvant être impactés par l'exécution des travaux.

Sensibilisation des intervenants

Cette charte doit être diffusée largement à tous les intervenants du chantier et affichée sur le site.

Prévention

Il est impératif de respecter les PPSPS mis en place sur le chantier.

ENGAGEMENT

Maître d'Ouvrage :

Maître d'œuvre :

Entreprises :

CHANTIER PROPRE

ADOPTONS LES BONNS GESTES !

Protégeons la nature

- Protection des troncs contre les chocs
- Aucun stockage de matériels proche des espaces verts
- Attention aux racines et aux branches
- Respect des espèces protégées

Gérons les déchets

- Tri des déchets selon signalétique et consignes
- Utilisation de bordereaux de suivi
- Bennes couvertes pour éviter les envols
- Aucun brûlage ni enfouissement de déchets

Limitons le bruit

- Utilisation de talkies-walkies
- Respect des plages horaires pour les tâches bruyantes
- Information des riverains

Evitons le gaspillage des ressources

- Gare aux fuites d'eau
- Arrêt des moteurs dès que possible
- Limitation de la vitesse des engins
- Extinction des lumières et des équipements en l'absence de personnel

Donnons une belle image du chantier

- Entretien des palissades
- Nettoyage régulier du chantier et de ses abords
- Lavage des roues des engins
- Respect des voies de circulation et des zones de livraison

Réduisons les émissions dans l'air

- Humidification des matériaux et voies de circulation par temps sec
- Bennes et camions bâchés pour éviter les envols
- Entretien des matériels et véhicules
- Coupure des moteurs en cas d'arrêt prolongé

Prévenons les pollutions de l'eau et du sol

- Stockage des produits dangereux sur bacs de rétention
- Vérification de l'étiquetage des produits
- Utilisation de bacs de décantation pour le nettoyage des cuves et bennes à béton
- Aucun déversement de produit toxique dans les réseaux publics
- Utilisation d'un kit antipollution en cas de rejet accidentel

La FFB vous accompagne dans la mise en place de bonnes pratiques environnementales.